

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 17 juillet 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'une marche organisée par association Jeunesse Binsfeld-Holler-Breidfeld le dimanche 20 juillet 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation au chemin rural entre Drinklange et Binsfeld sur le territoire de la commune de Troisvierges ;

- **Sur le tronçon de rue du chemin rural entre Drinklange et Binsfeld comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains et cyclistes, le dimanche 20 juillet 2025 de 08h00 – 18h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



paar



Enlever le 21/07/2025